

Rapport d'étape national sur
**l'apprentissage
et la garde des
jeunes enfants**

2020 à 2021



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

Rapport d'étape national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2020 à 2021

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en **commandant en ligne** ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em17-3F-PDF

ISSN : 2563-9544

Table des matières



- 5 Message de la ministre**
- 7 Aperçu des initiatives fédérales pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**
- 11 Programme fédéral de l'AGJE**
- 15 Résultats par province et territoire**
- 47 Résumé**





MESSAGE DE LA MINISTRE



La pandémie de COVID-19 a été le défi le plus grave auquel notre pays a été confronté depuis la Seconde Guerre mondiale, rivalisant avec le choc économique de la Grande Dépression et la crise de santé publique de la grippe espagnole. Le confinement initial a entraîné la fermeture de la majorité des écoles et des garderies du pays, ce qui a gravement affecté les familles avec de jeunes enfants.

La mise en œuvre de nouvelles pratiques de santé publique et le retour inégal des enfants en garderie ont entraîné des difficultés financières pour de nombreux prestataires de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) et ont rendu plus précaire le travail de plus de 200 000 éducateurs et éducatrices de la petite enfance et membres du personnel en garderie à travers le pays.

Nous avons été les témoins directs des répercussions de cette crise sur les parents, principalement les mères, et leurs familles. Les répercussions de la pandémie ont mis en évidence la nécessité absolue d'un accès à des services d'AGJE abordables. Les investissements dans les services aux jeunes et les services de garde sont essentiels à la relance du Canada, car ils permettent aux familles canadiennes d'avoir accès à des services d'AGJE abordables et de qualité pour les aider à participer à la population active de notre pays.

Depuis la pandémie, l'engagement du gouvernement du Canada à soutenir les familles en leur offrant des services d'AGJE de qualité, abordables, flexibles et inclusifs n'a fait que se renforcer. Nos investissements dans le budget 2017, qui s'élèvent à 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, visent à aider les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones à répondre aux priorités locales et régionales en élargissant l'accès à ces services essentiels.

L'année de 2020 à 2021 a ouvert la voie à un système d'AGJE robuste à l'échelle du Canada, promettant un cadre durable pour les générations à venir. L'Énoncé économique de l'automne (EEA) 2020 a introduit des mesures telles qu'un financement unique de 420 millions de dollars pour le personnel de l'AGJE et un financement permanent pour la prolongation des accords bilatéraux, établissant ainsi une base solide pour l'avenir. Le gouvernement fédéral a également prévu 400 millions de dollars en 2020 et 2021 pour un soutien continu par le biais d'accords bilatéraux, ainsi que 625 millions de dollars d'aide d'urgence en réponse à la pandémie pour les provinces et les territoires. Notre engagement en faveur de l'innovation dans l'AGJE se poursuit avec un investissement de 100 millions de dollars pour explorer et mettre au point de nouvelles approches afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services. En outre, l'EEA 2020 a annoncé 70 millions de dollars sur 5 ans et 15 millions de dollars par année en continu pour la gouvernance

de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones et le Secrétariat de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones; 75 millions de dollars de 2021 à 2022 pour améliorer la qualité, l'accessibilité et l'inclusivité des programmes de garde d'enfants autochtones; et 210 millions de dollars par année en continu en rendant permanent le financement antérieur aux montants de 2027 à 2028, à compter de 2028 et 2029.

Le moment est venu de faire des investissements durables et à long terme pour que chaque famille au Canada ait accès à des services d'AGJE abordables et de qualité. Le Canada ne pourra pas être concurrentiel tant que toutes les personnes qui en ont besoin n'auront pas accès aux services de garde abordables nécessaires à leur participation au marché du travail. L'accès à des services de garde d'enfants abordables contribue à la création d'emplois et à la croissance économique. En effet, les investissements dans la garde d'enfants créent plus d'emplois que des investissements similaires dans d'autres secteurs, non seulement en créant des emplois directs pour le personnel des services de garde d'enfants, mais aussi en favorisant la croissance de la participation des femmes au marché du travail. Nous ne pourrons faire mieux que lorsque chacun d'entre nous contribuera à la réalisation de son plein potentiel.

Malgré les perturbations causées par les fermetures initiales liées à la COVID-19, notre partenariat avec les provinces et les territoires a abouti à des réalisations importantes, notamment la création de plus de 58 000 nouvelles places de garde d'enfants abordables depuis 2017. Ces progrès soulignent le rôle essentiel que joue l'AGJE dans la société et l'économie canadienne. Nous avons également fait progresser les objectifs et les priorités énoncés dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, ce qui s'est traduit par le financement d'une série de programmes, de services et de mesures de soutien en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les communautés autochtones.

Le rapport d'étape national pour 2020 et 2021 met en lumière ces efforts et les étapes cruciales que nous avons franchies en vue de la mise en place d'un système d'AGJE à l'échelle du Canada. Le gouvernement du Canada reste déterminé à travailler avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour améliorer les services d'AGJE, reconnaissant leur importance pour les familles canadiennes et notre avenir collectif.

Les réalisations importantes décrites dans ce rapport me confortent dans l'idée que nous progressons résolument vers un avenir où les familles et les enfants du Canada auront accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité.

Jenna Sudds

Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Aperçu des initiatives fédérales pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Du besoin reconnu à la mise en œuvre d'une vision commune

Le gouvernement du Canada a maintenu son engagement ferme à faire progresser les initiatives en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants tout au long de l'exercice 2020 et 2021. S'appuyant sur les investissements fondamentaux réalisés au cours des années précédentes, le gouvernement du Canada a renforcé sa collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour renforcer la capacité à soutenir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, avec pour objectif que toutes les familles aient accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité, abordables, flexibles et inclusifs, quel que soit l'endroit où elles vivent.

L'impératif d'une garde d'enfants accessible et abordable est bien reconnu et le gouvernement du Canada comprend son rôle essentiel dans le développement de l'enfant et la sécurité économique des familles, en particulier celle des familles les plus vulnérables. Il ne s'agit pas simplement d'un service, mais d'une nécessité fondamentale pour les familles qui s'efforcent d'offrir à leurs enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Investissements fédéraux et mise en place des bases d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada

Dans le cadre des budgets 2016 et 2017, le gouvernement du Canada a investi 7,5 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'en 2027 et 2028) dans le projet d'AGJE, qui a été rendu permanent et continu dans l'Énoncé économique de l'automne 2020. Ces investissements permettent de soutenir et de créer davantage de services de garde d'enfants de qualité et abordables dans tout le pays, et de renforcer l'AGJE autochtone.

Les provinces et les territoires sont les principaux responsables de la mise en œuvre des programmes et des services d'AGJE. Les accords bilatéraux triennaux de l'AGJE ont été signés avec les provinces et les territoires pour les exercices 2017 à 2018 et 2019 à 2020, ce qui représente un investissement fédéral de 1,2 milliard de dollars. Au cours de ces premiers accords, près de 50 000 nouvelles places de garde d'enfants

plus abordables ont été créées, dépassant l'objectif fédéral de 40 000 places avant 2019. Ce financement a également permis de soutenir la main-d'œuvre des éducateurs et éducatrices de la petite enfance. Au cours des 3 premières années d'application des accords, plus de 14 300 personnes ont reçu des bourses d'études ou des subventions pour obtenir des diplômes postsecondaires en éducation à la petite enfance. Plus de 14 800 éducateurs ont participé à des activités de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi, et environ 3 300 places agréées au Canada offraient des services de garde d'enfants plus souples à la fin du mois de mars 2020.

L'Énoncé économique de l'automne 2020 a introduit des mesures rendant permanent le financement de la prolongation des accords bilatéraux qui a jeté les bases d'un système de garde d'enfants à l'échelle du Canada en partenariat avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones. Cela comprend des investissements pour créer un Secrétariat fédéral responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants; soutenir le Secrétariat fédéral existant pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones; rendre permanent le financement de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants annoncé dans le budget 2017 aux montants de 2027 et 2028; fournir 420 millions de dollars pour 2021 et 2022 aux provinces et aux territoires pour soutenir l'attraction et la rétention des éducateurs et éducatrices de la petite enfance; et 75 millions de dollars supplémentaires en 2021 et 2022 pour améliorer la qualité et l'accessibilité des programmes de garde d'enfants autochtones.

Répercussions de la pandémie

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie sanitaire mondiale. Au Canada, cela a conduit à la mise en œuvre de mesures de protection de la santé publique, y compris la fermeture d'écoles et de garderies. De nombreuses familles au Canada ont été confrontées à des solutions limitées en matière de garde d'enfants, car ce secteur de services essentiel, dominé par les femmes, a été fortement touché, en particulier lors de fermetures temporaires. La pandémie a mis en évidence l'importance de l'accès aux services de garde d'enfants pour le fonctionnement de l'économie canadienne. Entre 2020 et 2021, l'économie des soins, y compris la garde d'enfants, a été confrontée à de nombreux défis liés aux fermetures, aux pertes d'heures de travail, aux longues heures de travail et aux bas salaires, malgré une demande accrue. L'économie des soins continue d'être confrontée à des défis en matière de reprise.

Le recrutement et la rétention des éducateurs et éducatrices, dont plus de 96 % sont des femmes, constituent un défi continu dans tout le Canada. Avant la pandémie, le secteur de l'AGJE devait faire face à des problèmes de main-d'œuvre liés au recrutement, à de faibles taux de rétention, à des salaires peu élevés et à des possibilités d'avancement limitées. La pandémie a encore aggravé ces difficultés, et le secteur reste confronté à d'importantes pénuries de personnel. Selon les estimations de l'enquête sur la population active, le taux d'emploi des éducateurs et éducatrices et des aides-éducateurs et aides-éducatrices au Canada a diminué de près de 15 % entre avril 2020 et mars 2021. À la fin de l'exercice, le secteur comptait environ 36 000 éducateurs et éducatrices de moins.

Dans toutes les villes canadiennes, une baisse importante du nombre d'enfants inscrits dans les services de garde a été observée à l'automne 2020 par rapport au mois de février de la même année, avant le début de la pandémie. Comme de nombreux parents pouvaient travailler à domicile ou étaient temporairement au chômage, les enfants étaient moins susceptibles d'être inscrits dans une garderie¹. L'assouplissement des mesures de protection de la santé publique et le retour progressif au travail en présentiel plus tard dans l'année ont entraîné une augmentation des inscriptions, qui ont lentement retrouvé leur taux d'avant la pandémie.

Investissements fédéraux dans la lutte contre la pandémie

Malgré les défis auxquels est confronté le secteur de l'AGJE, et en s'appuyant sur le succès des investissements précédents, le gouvernement du Canada a continué à fournir un soutien financier à chaque province et territoire par le biais d'accords bilatéraux qui reflètent leurs besoins particuliers en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En 2020 et 2021, des accords bilatéraux d'un an ont été signés, représentant un investissement fédéral de 400 millions de dollars, en prolongement des accords initiaux de 3 ans. Dans le cadre de ces accords, le gouvernement du Canada a accordé une plus grande flexibilité aux provinces et aux territoires pour les aider à répondre aux exigences particulières de la pandémie dans leurs administrations respectives. Le gouvernement du Canada a également fourni 625 millions de dollars d'aide d'urgence en réponse à la pandémie aux provinces et aux territoires pour le secteur de la garde d'enfants dans le cadre de l'Accord de relance sécuritaire. Le financement visait à répondre à la diminution du nombre de places en garderie et aux besoins particuliers découlant de la pandémie.

¹ Selon le rapport de mars 2021 « [Sounding the Alarm, COVID-19's impact on Canada's precarious child care sector](#) » ([Tirer la sonnette d'alarme : Répercussions de la COVID-19 sur le secteur des services de garde à l'enfance](#) au Canada) du Centre canadien de politiques alternatives.



Programme fédéral de l'AGJE



Innovation

Depuis 2018, le gouvernement du Canada investit 100 millions de dollars sur 10 ans pour favoriser les pratiques novatrices en matière d'AGJE. L'objectif du programme d'innovation en matière d'AGJE est de soutenir les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et les projets de prestation de services qui :

- cherchent à explorer, à mettre à l'essai et à créer des approches novatrices;
- visent à améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusivité et la flexibilité des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les projets peuvent avoir une portée locale, régionale ou nationale. Ils doivent cibler les besoins des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles. Les résultats des projets devraient permettre de dégager des pratiques exemplaires. Ce projet sera ensuite répété dans tout le pays, ce qui permettra de combler les lacunes en matière de services et d'améliorer la qualité des données et de la recherche.

La ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a lancé un appel de propositions pour le programme d'innovation en matière d'AGJE le 29 octobre 2020. L'appel de propositions financera des projets novateurs qui favorisent les pratiques de pointe pour soutenir la nature changeante de l'AGJE.

Compte tenu de la pandémie, les projets soutenant les besoins émergents et les activités de préparation ont été considérés comme prioritaires pour le redressement du secteur. Une attention particulière a également été accordée aux projets qui tiennent compte de l'accessibilité financière, de la flexibilité, de l'accessibilité et de l'inclusion dans l'AGJE. Ces projets s'ajoutent à ceux qui promeuvent la diversité culturelle, le respect et l'inclusion, l'égalité entre les genres, ainsi qu'à ceux qui soutiennent la prochaine génération de responsables du secteur de l'AGJE, et à ceux qui ciblent les familles ayant des besoins particuliers en matière de garde d'enfants, notamment :

- les enfants et les familles autochtones;
- les enfants et leurs familles issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- les familles de nouveaux arrivants;
- les familles comprenant des enfants en situation de handicap ou aux capacités diverses;
- les familles dans les communautés mal servies;

- les familles à faible revenu;
- les familles travaillant selon des horaires atypiques.

Plan d'action pour les langues officielles

Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2018 à 2023, le gouvernement du Canada a investi 20 millions de dollars sur 5 ans dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cet investissement vise à améliorer l'accès des familles francophones en situation minoritaire. Cet investissement soutient les possibilités de perfectionnement professionnel et la formation des éducateurs et éducatrices de la petite enfance. Il apporte un soutien aux entrepreneurs d'AGJE (entrepreneuriat social) pour maintenir et ouvrir davantage de places dans les garderies.

L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), l'organisme responsable de la mise en œuvre du projet « Formation et renforcement des capacités des éducateurs de la petite enfance – Phase 1 », a terminé le projet le 31 mars 2020. L'objectif du projet était de dresser un inventaire des programmes et des services de formation des éducateurs de la petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire. Un accord de financement pluriannuel avec l'ACUFC a été mis en œuvre pour la phase 2 du projet. Depuis le 15 juillet 2019, l'ACUFC collabore avec 4 organismes partenaires (la Commission nationale des parents francophones, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, le Réseau de développement économique et d'employabilité et la Société Santé en français) pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives dans le secteur de la petite enfance au sein des communautés acadiennes et francophones en situation minoritaire à travers le pays.

Données et recherche

Emploi et développement social Canada continue de s'efforcer de combler les lacunes en matière de connaissances en finançant des activités de collecte de données et de recherche, principalement en collaboration avec Statistique Canada. Ces activités complètent le travail entrepris en parallèle par les provinces et territoires et les organisations non gouvernementales, fournissant une image nationale du paysage de l'AGJE.

En 2020 et 2021, des données ont été recueillies dans le cadre de 2 enquêtes nationales : l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (EMAGJE) et l'Enquête canadienne sur la prestation de services de garde (ECPSG) (enquête pilote). L'EMAGJE interroge les parents et les tuteurs sur les dispositions qu'ils prennent pour leur enfant, y compris leurs préférences et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer lors de la recherche d'un service de garde d'enfants. L'ECPSG recueille des informations auprès des prestataires de services de garde d'enfants agréés et non agréés, qu'ils soient à domicile ou en centre, sur les services fournis, les tarifs journaliers, les inscriptions et la dotation. Les données de ces enquêtes sont utilisées pour suivre et améliorer continuellement la mise en œuvre du système à l'échelle du Canada.

En outre, 7 rapports de recherche ont été rédigés, dont certains ont ensuite été publiés par Statistique Canada :

- Utilisation des services de garde avant et après l'école au Canada;
- Les différences selon le genre dans les caractéristiques sociodémographiques et économiques des travailleurs des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- Une exploration de la dynamique d'entreprise des fournisseurs autonomes de services de garde d'enfants.

Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones

Zoom sur les mesures contre la COVID

En septembre 2018, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, en collaboration avec le gouvernement du Canada, ont approuvé le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones élaboré et publié conjointement. Ce cadre est le fruit d'une consultation avec les peuples autochtones de tout le Canada. Il conçoit les enfants et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis comme étant heureux et en sécurité, et dotés d'une forte identité culturelle. Il voit les enfants et les familles soutenus par un système complet et coordonné d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les politiques, les programmes et les services sont dirigés par les Autochtones et ancrés dans leurs connaissances, leur culture et leurs langues. Ils sont soutenus par des partenariats solides de programmes holistiques, accessibles et flexibles qui tiennent compte des besoins et des aspirations des enfants et des familles autochtones. Ce cadre guide l'action fédérale dans ce domaine. Pour favoriser sa mise en œuvre, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 1,7 milliard de dollars sur 10 ans pour renforcer les programmes et les services d'AGJE pour les enfants et les familles autochtones, à compter de l'exercice 2018 à 2019.

Réalisations

Le cadre d'AGJE autochtone est une réalisation historique. Il permet aux peuples autochtones d'exercer un plus grand contrôle, une plus grande influence et une plus grande autodétermination. Il met en place des systèmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus abordables, plus accessibles, de meilleure qualité, plus souples et plus inclusifs pour les peuples autochtones.

En partant d'une relation de nation à nation, un modèle de partenariat innovant a été conçu. Les tables de partenariat nationales et régionales ont été créées avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Elles sont composées de dirigeants et de techniciens qui travaillent aux côtés du gouvernement du Canada. Ces tables

de partenariat font progresser les objectifs et les priorités énoncés dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Au cours de la période de 2020 à 2021, cela s'est traduit par :

- le financement des communautés des Premières Nations pour toute une série de besoins en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- un financement continu pour améliorer les services existants d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans l'Inuit Nunangat;
- de nouveaux programmes, services et mesures de soutien adaptés aux Métis en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- un soutien accru au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques.

Un appel de propositions a également été lancé. Treize projets d'amélioration de la qualité ont reçu un financement pour soutenir les pratiques exemplaires instituées par les Autochtones et pour améliorer l'AGJE autochtone.

En 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles (inondations et feux de forêt) ont affecté la mise en œuvre du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. En réponse, le gouvernement du Canada a distribué 120 millions de dollars en financement d'urgence aux communautés autochtones et aux sites du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques. Ce financement a permis la réouverture en toute sécurité des programmes et services d'AGJE autochtones et a garanti le respect des mesures en matière de santé publique pour la prévention de la COVID-19. Ce financement a été réparti comme suit :

- 71,01 millions de dollars pour les Premières Nations;
- 10,90 millions de dollars pour l'AGJE inuit;
- 29,88 millions de dollars à la Nation métisse;
- 8,21 millions de dollars pour le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN).

Le financement d'urgence a permis de s'assurer qu'il y avait des places en garderie. Il a permis de faire face aux coûts élevés associés à la mise en œuvre des mesures de santé publique, telles que les pratiques de nettoyage et de désinfection. Cet investissement s'ajoute au 1,7 milliard de dollars sur 10 ans annoncé en 2018 pour soutenir le cadre pour l'AGJE autochtone, qui a été élaboré conjointement. Il s'ajoute également aux programmes existants d'AGJE autochtone financés par le gouvernement fédéral :

- Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuit (ISGPNI);
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR);
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN).

Résultats par province et territoire



La section suivante présente les faits saillants des réalisations provinciales et territoriales pour l'exercice 2020 et 2021, conformément aux principes communs énoncés dans le cadre multilatéral de l'AGJE. De plus amples informations sur ces programmes peuvent être obtenues directement auprès des provinces et des territoires.

● COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le 18 septembre 2020, la Colombie-Britannique et le Canada ont prolongé l'accord bilatéral d'AGJE de 2020 à 2021. Cet accord s'appuie sur les succès des 3 années précédentes. Il prévoit un montant supplémentaire de 52,4 millions de dollars pour soutenir l'AGJE dans la province. Les domaines d'investissement prioritaires de la C.-B. dans le cadre de l'accord pour l'AGJE Canada-Colombie-Britannique de 2020 à 2021 étaient les suivants :

- maintenir le caractère abordable de la garde d'enfants, en accordant la priorité aux structures offrant des services aux nourrissons et aux enfants en bas âge;
- maintenir une plus grande équité grâce à des investissements ciblés dans les communautés mal desservies, en particulier les familles autochtones et les familles ayant des enfants qui ont besoin de soutien.

Abordabilité

En 2020 et 2021, les établissements prototypes de services de garde universels (désormais appelés « \$10 a Day ChildCare BC Centres » ou « Sites ») ont continué à fournir des services de garde à environ 2 500 enfants. En 2020 et 2021, plus de 50 établissements ont été recensés dans la province. Chaque site devait proposer des services de garde agréés pour un montant maximum de 200 \$ par mois et par enfant pour une garde régulière à temps plein. Certaines familles ont pu bénéficier d'une aide plus importante grâce à la prestation provinciale pour la garde d'enfants à prix abordable (*Affordable Child Care Benefit*), qui est fondée sur les revenus. Le taux d'inscription moyen dans les établissements prototypes était de 94 % en 2019-2020 et a chuté à 54,9 % en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. La plupart des centres \$10 a Day ChildCare BC ont retrouvé un taux d'inscription presque complet en septembre 2020.

L'impact financier positif sur les familles dont les enfants fréquentent les centres \$10 a Day ChildCare BC est important. Pour l'exercice 2020 et 2021, les frais mensuels médians des parents pour une garderie en groupe agréée s'élevaient à 1 390 \$ pour un nourrisson et à 1 350 \$ pour un enfant en bas âge. L'initiative \$10 a Day ChildCare BC permet aux parents d'accéder au même type de soins pour 200 \$ par mois pour une garde d'enfants agréée à temps plein, soit moins de 20 % du coût des soins dans les établissements qui ne participent pas à l'initiative. La majorité des familles qui utilisent les établissements à 10 \$ par jour ont fait état d'une amélioration de leur bien-être financier, notamment d'une augmentation de l'épargne, du revenu du ménage et du revenu disponible, d'une stabilité du logement, d'une réduction de l'endettement et d'une meilleure participation au marché du travail et à l'école.

Certaines familles dont les enfants ont besoin de soutien et qui fréquentent les établissements à 10 \$ par jour ont également bénéficié des programmes *BC's Supported Child Development* (SCD) et *Aboriginal Supported Child Development* (ASCD). Les programmes SCD et ASCD fournissent des services de consultation et du personnel supplémentaire lorsque cela est nécessaire pour permettre aux enfants ayant besoin de soutien de participer aux programmes de garde d'enfants. Au cours de l'exercice 2020 et 2021, 105 familles en moyenne par mois fréquentant un établissement à 10 \$ par jour ont bénéficié de services du programme SCD. En outre, 35 familles autochtones en moyenne par mois fréquentant un établissement à 10 \$ par jour ont bénéficié de services du programme ASCD.

Inclusion

Les programmes SCD et ASCD permettent aux enfants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire de participer à des services de garde d'enfants inclusifs. Le programme ASCD est conçu pour répondre expressément aux besoins des enfants autochtones ayant besoin de soutien, d'une manière qui favorise la sécurité culturelle.

En collaboration avec les principaux intervenants, un modèle conceptuel a été conçu pour décrire les mesures de soutien qui font partie intégrante des services de garde d'enfants inclusifs. Ce modèle comprend des aides universelles pour renforcer les connaissances, les compétences et les capacités pour une prestation de services de garde d'enfants inclusifs parmi les fournisseurs de services de garde d'enfants. Il comprend également des mesures de soutien renforcées pour permettre la pleine participation des enfants qui peuvent avoir besoin de périodes de soutien direct au cours de leur journée, dans le cadre des programmes SCD et ASCD. En 2020, le ministère des Enfants et du Développement familial de la Colombie-Britannique a organisé des séances de mobilisation pour orienter ce modèle avec plus de 50 participants, des parents, des prestataires de services et des représentants d'organisations d'inclusion. Le modèle a reçu un soutien exceptionnel et les participants ont souligné l'importance de partenariats solides entre les prestataires de services de garde d'enfants, les prestataires d'interventions préscolaires et les familles.

En 2020 et 2021, la Colombie-Britannique a soutenu l'Autorité sanitaire des Premières Nations et la Aboriginal Head Start Association of BC pour qu'elles continuent à fournir un financement opérationnel pour 643 places dans le cadre des programmes *Aboriginal Head Start* (AHS) au sein des communautés des Premières Nations et des organisations autochtones. Les programmes AHS comprennent la conception et la mise en œuvre communautaires de leurs 6 composantes : culture et langue, éducation, promotion de la santé, nutrition, soutien social et participation des parents et des familles.

Qualité

La Colombie-Britannique a accordé plus de 2 300 bourses par l'intermédiaire du *ECE Education Support Fund* pendant l'exercice 2020 à 2021. Au 31 mars 2021, 21 502 éducateurs et éducatrices à la petite enfance et 9 022 aides-éducateurs et aides-éducatrices étaient certifiés en Colombie-Britannique. En avril 2021, près de 9 400 bourses avaient été distribuées par le *ECE Education Support Fund* depuis l'été 2018.



● ALBERTA

En juillet 2021, l'Alberta a signé son accord bilatéral de prolongation pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. L'accord bilatéral de prolongation pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants prévoit 235 millions de dollars pour soutenir l'AGJE dans la province.

Accès

En 2020 et 2021, l'Alberta a augmenté l'accès à l'AGJE en accordant une subvention d'allègement financier liée à la COVID et des subventions pour la création de places.

En janvier 2021, la subvention d'allègement financier a permis de soutenir les programmes d'AGJE autorisés qui ont été affectés par les mesures de santé publique imposées lors de la pandémie de COVID-19. Cette subvention a été utilisée pour compenser à la fois les coûts liés aux fermetures et les coûts de fonctionnement liés à la reprise des services de garde d'enfants. Plus de 2 800 programmes ont bénéficié de ce soutien. Ce soutien a permis d'atténuer les augmentations des frais payés par les parents et les fermetures permanentes potentielles des établissements.

Une manifestation d'intérêt a permis d'accorder des subventions à la création de places dans des domaines où des besoins se font sentir. Les subventions ont été accordées en priorité aux communautés disposant de peu de possibilités de garde d'enfants agréée et où la demande en matière de garde d'enfants dépasse largement l'offre. Ces subventions ont permis de créer plus de 1 300 places de garde d'enfants et 160 places de garde de nuit.

Abordabilité

Au 31 mars 2021, 22 967 enfants issus de 16 892 familles bénéficiaient de subventions visant à réduire les frais de garde d'enfants pour les parents de l'Alberta. Ce chiffre dépasse l'objectif de 20 000 enfants et représente 31 % des enfants inscrits dans les services de garde agréés de la province.

Qualité et inclusion

Des progrès ont été réalisés sur ces 2 principes grâce à des améliorations apportées à Envol : cadre pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en Alberta. Envol est un programme-cadre qui oriente le travail des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance en Alberta. Envol est un cadre volontaire accessible à tout programme d'éducation à la petite enfance ou de garde d'enfants en Alberta.

En outre, des mesures de renforcement des capacités ont été prises pour favoriser l'intégration des enfants aux besoins divers.

Les réalisations concrètes menées en 2020 et 2021 sont notamment les suivantes :

- la poursuite de la formation *Envol* de base, dispensée à 1 051 éducateurs et éducatrices répartis dans 267 programmes de garde d'enfants;
- la mise en place d'un cours *Envol* avancé de 22 semaines à l'intention de 1 091 éducateurs et éducatrices par l'Université MacEwan;
- l'élaboration d'une série d'ateliers professionnels intermédiaires en ligne pour environ 3 000 étudiants et étudiantes par an à partir de 2021 à 2022;
- quelque 490 programmes de garde d'enfants ont participé au renforcement des capacités en matière de garde d'enfants inclusive fondée sur des données probantes, et 774 enfants ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de ces programmes. Le nombre d'enfants touchés a été inférieur aux prévisions (1 300) en raison de la baisse des inscriptions dans les garderies pendant la pandémie de COVID-19.



● SASKATCHEWAN

La Saskatchewan a signé son accord bilatéral de prolongation pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en août 2021. L'accord prévoit un montant supplémentaire de 68 millions de dollars pour soutenir l'AGJE dans la province.

Accès

Pour favoriser l'accès aux services de garde d'enfants, la province a accordé des subventions ponctuelles et récurrentes aux établissements de garde d'enfants réglementés. Ces subventions compensent les frais de démarrage des nouveaux établissements et contribuent aux frais de fonctionnement courants de tous les établissements de garde d'enfants réglementés. Les établissements réglementés ont accès à des subventions pour :

- le respect des normes en matière de feux, de santé et de sécurité;
- des repas et des collations nutritifs pour les enfants;
- des jouets, de l'équipement et des fournitures de bricolage;
- l'aménagement et la rénovation de nouveaux espaces;
- la compensation des coûts liés à l'ameublement, aux inspections et aux autres coûts.

En réponse à la pandémie, des subventions supplémentaires ont été accordées à 47 centres scolaires, ce qui leur a permis de fournir des services de garde d'enfants aux travailleurs essentiels.

L'accès aux centres de ressources pour la petite enfance et la famille (CRPEF) a également été élargi. La province a investi dans 2 nouveaux centres dans les communautés d'Estevan et de Humboldt, qui s'ajoutent aux CRPEF déjà existants dans les régions de Battlefords, Meadow Lake, Moose Jaw, Nipawin, Prince Albert, Saskatoon et La Ronge. Les CRPEF permettent aux familles d'accéder à des programmes gratuits. Au cours de l'année 2020 et 2021, les CRPEF ont continué à fournir des services, notamment des programmes en ligne, des trousseaux d'apprentissage à la maison, ainsi qu'un soutien au développement de l'enfant et au jeu à la maison.

Qualité

La Saskatchewan a continué à améliorer la qualité des services de garde d'enfants réglementés dans toute la province en investissant directement dans des programmes de haute qualité et en fournissant des formations et des ressources.

Au cours de l'exercice, la Saskatchewan a investi dans des initiatives d'apprentissage préscolaire et d'alphabétisation pour des enfants qui, autrement, n'auraient pas accès à ces ressources. Elles sont essentielles à l'apprentissage présent et futur de l'enfant. Les résultats des initiatives de 2018 à 2021 sont les suivants :

- des subventions ponctuelles pour l'alphabétisation ont permis à 621 garderies réglementées et en milieu familial d'acheter de nouveaux livres pour favoriser l'alphabétisation des jeunes enfants;
- des programmes ciblés par l'intermédiaire de Kids First Regional ont proposé des activités linguistiques en personne et à la maison aux parents et aux soignants qui vivent dans des communautés où l'accès à un apprentissage de qualité est limité; près de 10 000 personnes ont participé à 421 séances dans 261 communautés à travers la province de la Saskatchewan.

En 2020 et 2021, la formation a été axée sur l'apprentissage en ligne accessible sur le portail de la petite enfance de la Saskatchewan, aucun événement en personne n'ayant été proposé en raison de la pandémie. Cependant, de 2018 à 2020, plus de 170 prestataires de services de garde d'enfants en milieu familial se sont inscrits à des ateliers en personne d'une journée sur le thème du jeu et de l'exploration. Ces ateliers ont aidé les prestataires de services de garde d'enfants en milieu familial à mettre en œuvre des expériences d'apprentissage de haute qualité basées sur le jeu.

Aucune séance de formation en personne sur le leadership n'a été proposée au cours de cet exercice non plus, mais plus de 200 directeurs et directrices d'établissements de garde d'enfants avaient été formés auparavant. Les séances ont été conçues pour améliorer leurs compétences en matière de communication, d'accompagnement, de formation d'équipes et de gestion du changement. Ces compétences sont essentielles au perfectionnement et à la rétention d'éducateurs et d'éducatrices qualifiés et formés. Une formation de sensibilisation aux questions autochtones a été proposée aux éducateurs et éducatrices dans l'ensemble du secteur de l'AGJE pour soutenir les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Près de 900 éducateurs et éducatrices ont participé à des ateliers en personne et 100 ont participé en ligne.

Inclusion

De 2020 à 2021, la Saskatchewan a continué d'investir dans des programmes conçus pour soutenir les enfants en situation de handicap, notamment :

- la subvention pour l'amélioration de l'accessibilité – cette subvention (jusqu'à 2 000 \$/mois) est accordée aux établissements réglementés pour couvrir le coût réel du personnel nécessaire pour aider les enfants aux besoins ou comportements particulièrement difficiles;

- le programme pilote *Children Communicating, Connecting and in Community* (des enfants qui communiquent, qui tissent des liens et qui vivent en communauté) – fournit un soutien pédagogique préscolaire aux enfants sourds ou malentendants pour réduire les obstacles à la communication avec leur famille, les autres enfants ou d'autres personnes de la communauté. Le projet pilote est axé sur 2 programmes destinés aux enfants d'âge préscolaire à Regina et à Saskatoon;
- le programme pilote *Rural and Northern Inclusive Early Learning* (Apprentissage préscolaire inclusif dans les zones rurales et nordiques) – offre un accès à des places préscolaires réglementées à un total de 10 enfants (2 en 2020 et 2021) en situation de handicap et vivant dans des communautés isolées.

De plus, pour soutenir l'intégration des minorités linguistiques francophones, la province a financé les coûts de démarrage de nouvelles garderies francophones et a traduit les ressources existantes pour aider les parents à soutenir l'apprentissage de leurs enfants à la maison.

● MANITOBA

Le Manitoba a signé son accord bilatéral de prolongation pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en février 2022. L'accord fournira près de 79 millions de dollars pour soutenir l'AGJE dans la province.

Accès

Les efforts du Manitoba pour améliorer l'accès ont été limités en raison de l'impact des mesures de santé publique liées à la pandémie de COVID-19. Grâce à sa subvention en réponse à la COVID-19, le Manitoba a apporté un soutien financier à 927 garderies agréées qui sont restées ouvertes entre le 23 mars et le 30 juin 2020, afin de fournir des services de garde d'enfants à des travailleurs des services essentiels. En outre, la subvention en réponse à la COVID-19 a permis de financer 233 garderies à but non lucratif qui étaient exposées à un risque financier pendant la pandémie. Ensemble, ces 2 subventions ont permis de financer et de conserver plus de 30 500 places de garde d'enfants agréées dans la province. Le Manitoba a accordé un financement fédéral à 7 projets d'immobilisations qui ont été achevés entre 2020 et 2021. Ces projets ont permis de créer au total 390 nouvelles places en garderie agréée pour les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire dans des communautés rurales mal desservies et des communautés urbaines à faible revenu.

Abordabilité

Pour améliorer l'accessibilité financière, le Manitoba dispose d'aides financières. Le nombre d'enfants ayant bénéficié d'un financement pour favoriser l'inclusion était de 1 159. Le Programme d'allocations pour la garde d'enfants accorde un soutien provincial aux familles admissibles afin de les aider à payer leurs frais de garde en réduisant les frais de garderie pour les enfants âgés de 12 semaines à 12 ans. Le nombre moyen d'enfants par période de 4 semaines bénéficiant d'une allocation pour les frais déboursés par les parents pour les services de garde agréés était de 3 485. Ce chiffre est inférieur à celui des exercices précédents en raison d'un nombre important d'enfants subventionnés qui n'ont pas fréquenté les établissements agréés en raison du début de la pandémie de COVID-19.

Qualité

Grâce à son partenariat avec le Red River College, le Manitoba a continué à proposer le programme d'études *Science of Early Childhood Development* (Science du développement de la petite enfance). Ce manuel en ligne est fréquemment mis à jour. Il comprend des modules et des recherches liés à l'éducation et au développement de la petite enfance. Au cours de l'exercice 2020 et 2021, près de 7 000 utilisateurs uniques ont accédé pour la première fois au portail *Science of Early Childhood Development*. Cela correspond à une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'année précédente.

La province a accordé des subventions aux étudiants et étudiantes inscrits au cours d'introduction à la science du développement de la petite enfance, nécessaire à l'obtention du certificat d'aides-éducateurs et d'aides-éducatrices. Sur les 326 étudiants et étudiantes qui ont bénéficié de ces subventions au cours de l'exercice 2020 et 2021, 303 ont terminé le programme avec succès. Cela correspond à un taux de réussite en cours d'exercice de près de 93 %.

Le Manitoba a également apporté son soutien au renforcement de la prestation de soins à domicile de qualité par le biais de son programme de mentorat. Le Manitoba a également accordé un financement à la Manitoba Child Care Association pour qu'elle continue d'offrir une formation en ligne sur la gouvernance efficace des conseils d'administration aux membres des conseils d'administration des établissements de garde d'enfants à but non lucratif.

Inclusion

Au cours de la période 2020 et 2021, le Manitoba a consacré plus de 2,9 millions de dollars à des initiatives en faveur de la diversité et de l'inclusion. L'objectif était de soutenir les enfants en situation de handicap, y compris les troubles du spectre autistique.

Le programme de soutien à l'inclusion fournit aux centres de garde d'enfants des fonds pour améliorer l'équipement et les installations, ainsi que pour la formation spécialisée et le renforcement du personnel. Cela permet de s'assurer que les enfants en situation de handicap peuvent participer à l'expérience d'AGJE avec leurs camarades. Dans le cadre de ce programme, le financement fédéral a permis d'aider 568 enfants.

La province a poursuivi son travail avec le centre St. Amant, une organisation à but non lucratif qui apporte un soutien aux Manitobains présentant des déficiences développementales. Le Manitoba a accordé un financement au centre St. Amant pour offrir une formation en analyse comportementale appliquée, une méthodologie conçue pour aider au développement des compétences, tout en réduisant les risques de comportements potentiellement nuisibles. Le centre et la province ont presque doublé le nombre de personnes formées à cette méthodologie par rapport à l'année précédente, en formant 421 éducateurs et éducatrices de 74 établissements de garde d'enfants agréés, grâce à une formation en ligne.

Le Manitoba a accordé des subventions à 24 établissements d'apprentissage et de garde d'enfants autochtones agréés qui se sont identifiés comme tels, afin de soutenir leur programme et leur curriculum autochtones.

● ONTARIO

En juillet 2020, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont convenu de prolonger d'un an l'accord d'AGJE Canada-Ontario. Cela a permis de consacrer près de 147 millions de dollars en 2020 et 2021 aux investissements dans le cadre de l'AGJE. Le financement a permis de soutenir 3 domaines d'action principaux :

- l'accès à une garde d'enfants agréée abordable et de qualité ;
- l'accès aux centres pour l'enfant et la famille ON y va;
- des approches innovantes pour donner accès à des formations de haute qualité et à des formations professionnelles pour le personnel de l'éducation à la petite enfance.

Accès

En 2020 et 2021, l'Ontario comptait 464 538 places dans des services de garde d'enfants agréés pour les enfants de 0 à 12 ans. Parmi les services de garde d'enfants agréés, 75,2 % étaient à but non lucratif (gérés par des organisations à but non lucratif et les Premières Nations) et 24,8 % étaient à but lucratif. Cela comprenait :

- 35 463 places dans des centres offrant des services en français;
- 7 237 places dans des centres offrant des services bilingues;
- 3 306 places dans les centres des communautés des Premières Nations.

En mars 2021, la province finançait 96 Premières Nations pour soutenir les programmes de garde d'enfants et les programmes pour l'enfant et la famille dans les réserves, dont :

- 31 ont reçu un financement pour la garde d'enfants uniquement;
- 21 ont reçu un financement pour des programmes pour l'enfant et la famille uniquement;
- 44 ont reçu des fonds pour la garde d'enfants et les programmes pour l'enfant et la famille.

La province a amélioré l'accès en créant 1 736 nouvelles places. En mars 2021, 96 % des services de garde d'enfants agréés et 93 % des établissements de garde d'enfants en milieu familial agréés avaient rouvert leurs portes après les fermetures d'urgence consécutives à la pandémie de COVID-19.

Les centres pour l'enfant et la famille ON y va offrent des programmes gratuits de halte-garderie pour le personnel s'occupant d'enfants et les enfants de la naissance à 6 ans. L'Ontario comptait 1 083 centres. La province compte 419 bureaux principaux, 664 bureaux itinérants et satellites et 198 services virtuels pour soutenir les familles.

À l'été 2020, 81 nouvelles salles pour l'enfant et la famille ON y va, réparties sur 45 emplacements, étaient sur le point d'être créées ou financées dans le cadre de l'accord Canada-Ontario sur l'AGJE.

Abordabilité

En 2021, environ 30 % des enfants inscrits dans des centres de garde d'enfants agréés recevaient une subvention pour les frais de garde. De même que 54 % des enfants confiés à un service de garde d'enfants en milieu familial agréé. Cette mesure a permis de réduire les frais de services de garde d'enfants agréés pour permettre à un plus grand nombre de familles à faible revenu d'avoir accès à des services de garde d'enfants.

Afin d'offrir davantage de soutien au début de la pandémie de COVID-19, l'Ontario a également mis en place des services de garde d'enfants d'urgence. Ce programme a été financé par la province et n'a occasionné aucun coût pour les parents afin de soutenir les travailleurs de première ligne, sur 3 périodes différentes entre mars 2020 et juin 2021. Un soutien financier a également été accordé aux parents pour les aider à payer les frais supplémentaires liés à la fermeture des écoles et des garderies. Le programme de soutien aux familles prévoit un versement unique de 200 \$ par enfant et de 250 \$ pour les enfants aux besoins particuliers, d'avril 2020 à août 2020.

En 2019, l'année la plus récente pour laquelle des données sont connues, 150 474 enfants de l'Ontario ont reçu des subventions pour des services de garde d'enfants agréés. Parmi ces enfants, 9 480 enfants ont bénéficié d'un financement au titre de l'accord entre le Canada et l'Ontario sur l'AGJE.

Qualité

En 2020 et 2021, 2 036 demandes ont été approuvées dans le cadre du programme d'amélioration des qualifications des éducateurs et éducatrices. Il s'agit d'une augmentation de 30 % entre les exercices 2018 et 2019 et les exercices 2020 et 2021. Le programme aide les personnes à obtenir un diplôme en éducation à la petite enfance et à devenir admissibles à l'Ordre des éducateurs et éducatrices de la petite enfance, et donne la priorité aux personnes qui travaillent avec l'approbation du directeur ou des lettres d'autorisation. Il offre également des possibilités de perfectionnement du leadership à ceux qui sont déjà des éducateurs

et éducatrices de la petite enfance inscrits. Le financement est accordé en priorité aux demandeurs francophones et à ceux des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui vivent ou travaillent dans ces communautés.

Pour favoriser l'apprentissage des professionnels francophones et autochtones, un financement fédéral de 1,5 million de dollars a été accordé à 3 organismes du secteur de la petite enfance et des services de garde d'enfants :

- l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario pour les professionnels de la petite enfance et des services de garde d'enfants travaillant en milieu francophone;
- FIREFLY pour les professionnels de la petite enfance et de la garde d'enfants dans les communautés des Premières Nations vivant dans des réserves;
- l'Ontario Aboriginal Head Start Association pour les professionnels de la petite enfance et de la garde d'enfants travaillant avec les Premières Nations, les Métis, les Inuits ou les Autochtones hors réserve.

Inclusion

La flexibilité dans la prestation de services de garde d'enfants est importante pour répondre aux besoins des parents et des personnes s'occupant d'enfants qui ont des horaires de travail atypiques. Une petite partie des centres de garde d'enfants agréés et des prestataires de services de garde d'enfants en milieu familial offrent des services de garde à des heures atypiques :

- 9 % des centres de garde d'enfants ont signalé l'existence d'un service de garde de fin de semaine;
- moins de 1 % des personnes interrogées ont indiqué que des services de soins étaient offerts le soir ou la nuit;
- 10 % des services de garde d'enfants en milieu familial ont déclaré disposer d'un service de garde en fin de semaine;
- 11 % ont indiqué qu'il existait des services de garde en soirée et 6 % ont indiqué qu'il existait des services de garde de nuit.

L'Ontario fournit un financement destiné aux ressources pour les besoins spéciaux afin de soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux dans les établissements de garde d'enfants agréés. Ce service est gratuit pour les parents ou les tuteurs. Au total, 37 508 enfants ont été financés par le financement destiné aux ressources pour les besoins spéciaux entre le 1^{er} janvier 2019 et décembre 2019, qui sont les données connues les plus récentes.

Au total, 22 garderies agréées ont déclaré être des établissements gérés par des organismes autochtones. Dans le cadre de l'engagement de l'Ontario pour la réconciliation avec les peuples autochtones, la province a établi ou amélioré 65 programmes dans les communautés des Premières Nations (5 programmes améliorés et 60 nouveaux programmes pour les enfants et les familles) et 61 programmes dans les communautés urbaines et rurales (10 programmes de garde d'enfants, 14 programmes conjoints de garde d'enfants et de programmes pour les enfants et les familles, et 37 programmes pour les enfants et les familles).

Au 31 mars 2021, un total de 307 centres offraient des programmes en français et 97 centres offraient des programmes bilingues.

Il y a 381 centres pour l'enfant et la famille ON y va qui proposent des horaires atypiques. En outre, 132 proposent des programmes en langue française et 176 des programmes en langue autochtone.



● QUÉBEC

Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde

En 2020 et 2021, le ministère de la Famille a poursuivi le déploiement du Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE), notamment par :

- le lancement d'un appel de projets ciblé, le 5 octobre 2020, visant la création de 4 359 places subventionnées;
- la mise en place de la Direction du soutien au développement du réseau, reflet de l'importance qu'accorde le Ministère à ce dossier;
- la poursuite du bureau de projet, mis en place en 2019 et 2020, afin d'accompagner les demandeurs de manière soutenue et d'assurer un meilleur suivi des projets en s'attardant au respect des délais impartis;
- la mise à jour des données issues du modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance. Des données sont maintenant disponibles à une échelle géographique plus détaillée, ce qui permet au Ministère d'avoir une meilleure lecture de la répartition régionale des places en SGEE et d'effectuer une meilleure estimation des besoins.

Conversion de places non subventionnées en places subventionnées

Le Ministère convertira 3 500 places non subventionnées en places subventionnées au rythme de 1 750 places par année au cours des années 2020 et 2021 et 2021 et 2022. Un appel de projets ciblé a été lancé le 23 octobre 2020 pour convertir 1 750 places dans 19 territoires de bureaux coordonnateurs.

Révision du programme éducatif Accueillir la petite enfance

En mai 2019, le Ministère a mis en ligne la nouvelle version du programme éducatif Accueillir la petite enfance. La démarche de mise à jour visait à enrichir ce programme à partir des nouvelles connaissances sur le développement des jeunes enfants et l'intervention auprès de cette clientèle ainsi qu'à partir de documents publiés par le Ministère après la dernière édition du programme éducatif. Le Ministère a offert aux SGEE une formation sur la nouvelle version du programme éducatif. Les formations en présence étaient offertes jusqu'en mars 2020. Une formation Web de contenu équivalent est quant à elle offerte depuis novembre 2019 et le sera jusqu'au 31 mars 2022.

Des mesures pour soutenir l'intégration des enfants en situation de handicap en services de garde

L'augmentation du budget alloué aux mesures de soutien à l'intégration des enfants en situation de handicap en services de garde démontre l'importance que le Ministère accorde à ce dossier. Ainsi, le montant global de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant en situation de handicap en service de garde est passé de 11,2 millions de dollars en 2005 et 2006 à 128,4 millions de dollars en 2019 et 2020. Le nombre total d'enfants qui ont bénéficié de l'Allocation pendant les mêmes années est passé de 2 274 à 11 720.

La Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants en situation de handicap ayant d'importants besoins est une aide de dernier recours qui vient s'ajouter à l'Allocation. Le budget consacré à la Mesure exceptionnelle de soutien est passé de 360 000 \$ en 2005 et 2006 à 18,1 millions de dollars en 2020 et 2021. Le nombre d'enfants qui ont bénéficié de la Mesure exceptionnelle de soutien est passé de 104 enfants en 2005 et 2006 à 1 125 enfants en 2020 et 2021.

Formation et disponibilité de la main-d'œuvre

À l'occasion du discours sur le budget 2021 à 2022, le gouvernement a annoncé une somme de 63,6 millions de dollars, dont 33,6 millions de dollars en crédits additionnels, pour augmenter le nombre d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés en services de garde. Cette somme, versée sur 5 ans, servira à la mise en œuvre de plusieurs mesures qui seront rendues possibles notamment grâce à la collaboration du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que du ministère de l'Enseignement supérieur.

Soutien financier additionnel accordé aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires

Le ministère de la Famille soutient la mission globale (le fonctionnement) de 288 organismes communautaires Famille (OCF) et regroupements de même que celle de 235 organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie communautaire (HGC). En novembre 2020, le Ministère a annoncé l'octroi de 85 millions de dollars sur 5 ans afin de soutenir davantage les organismes communautaires qui travaillent auprès des familles. Cette somme vient s'ajouter à l'octroi, en novembre 2018, d'un montant additionnel de 30 millions de dollars sur 3 ans. Par ailleurs, pour compenser les hausses salariales, une aide financière de 3,4 millions de dollars, répartie sur 5 ans, a été octroyée aux OCF et aux organismes communautaires offrant des activités de HGC. En 2020 et 2021, cela représente une somme de 786 000 \$. Au total, en 2020 et 2021, le budget s'élève à 43,4 millions de dollars pour les OCF et à 6,6 millions de dollars pour les organismes communautaires offrant des activités de HGC, ce qui inclut le soutien d'urgence accordé à ces organismes pendant la pandémie.

Le ministère de la Famille soutient la mission globale (le fonctionnement) de 262 OCF et de 8 regroupements nationaux par le biais de son Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (Programme OCF). Le budget total annuel du Programme OCF s'élève à 19,8 millions de dollars. Par l'intermédiaire de son Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (Programme HGC), le Ministère soutient 242 organismes offrant des activités de HGC (171 OCF et 71 autres organismes communautaires).

L'enveloppe budgétaire annuelle allouée au Programme HGC est de 4 millions de dollars. Par ailleurs, pour compenser les hausses salariales, une aide financière de 3,4 millions de dollars, répartie sur 5 ans à compter de 2018 et 2019, a été octroyée aux OCF et aux organismes communautaires offrant des activités de HGC.



● NOUVEAU-BRUNSWICK

En août 2020, le Nouveau-Brunswick a signé son accord bilatéral de prolongation 2020 et 2021 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cet accord prévoit un montant supplémentaire de 9,7 millions de dollars pour financer l'AGJE dans la province.

Accès

Le Nouveau-Brunswick continue de progresser vers un système d'AGJE universellement accessible et abordable. Bien que la pandémie ait affecté les taux d'occupation des établissements désignés, ceux-ci reprennent lentement leurs taux d'avant la pandémie vers la fin de l'exercice 2020 et 2021. En mars 2021, 15 692 enfants d'âge préscolaire (de 0 à 5 ans) avaient accès à des places réglementées de garde d'enfants et à des programmes d'apprentissage préscolaire.

En mars 2021, 508 centres d'AGJE anglophones et francophones étaient désignés sur 589 (86 %). Des comités consultatifs de parents ont été créés et mis en place, mais la pandémie de COVID-19 a affecté cet effort. Certains centres d'AGJE gèrent leurs comités par le biais de plateformes en ligne. Au total, 41 % des centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ont mis en place des comités consultatifs de parents.

Le portail des opérateurs a été créé en novembre 2020 en tant que solution numérique pour faciliter les interactions entre les opérateurs et le gouvernement du Nouveau-Brunswick et pour gérer le financement des opérateurs. Les opérateurs rendent compte mensuellement de l'occupation et de l'inoccupation de leurs places. Ces informations sont utilisées pour informer les parents de la disponibilité des places.

Abordabilité

En mars 2021, 3 158 enfants bénéficiaient d'un soutien financier pour garantir l'accès aux établissements d'AGJE désignés. Le programme de subvention aux parents offre des services de garde d'enfants gratuits aux familles dont le revenu brut est inférieur ou égal à 37 500 \$. La subvention est dégressive pour les familles dont le revenu annuel brut est égal ou supérieur à 37 501 \$. Elle garantit également qu'aucune famille ne paiera plus de 20 % du revenu annuel brut de son ménage pour la garde d'enfants inscrits dans un établissement désigné.

Le portail des parents, la plateforme numérique en ligne destinée aux parents, a été amélioré pour permettre à ces derniers de rechercher les places de garde d'enfants disponibles au sein de leur communauté. Les parents peuvent également voir quels établissements sont désignés et télécharger un formulaire de demande de subvention. Le portail des parents facilite l'accès aux places disponibles dans les établissements désignés, où les parents peuvent bénéficier du programme de subvention.

Qualité

Entre 2020 et 2021, 57 % des éducateurs sans formation formelle ont suivi le cours en ligne obligatoire de 90 heures intitulé *Introduction à l'Éducation de la petite enfance*. Au total, 320 activités de perfectionnement professionnel ont été organisées en fonction des besoins définis par le secteur, et 5 123 éducateurs y ont participé.

Inclusion

Une politique provinciale pour l'inclusion a été définie et sera inscrite dans la *Loi sur les services à la petite enfance* en tant qu'exigence pour tous les établissements en 2021. Les 2 cadres d'études distincts sont proposés aux communautés francophones et anglophones. En mars 2021, 6 762 enfants anglophones et 3 895 enfants francophones étaient inscrits dans un établissement désigné.



● NOUVELLE-ÉCOSSE

En décembre 2020, la Nouvelle-Écosse a signé une prolongation d'un an de l'accord Canada-Nouvelle-Écosse sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cet accord s'appuie sur les succès des 3 années précédentes et prévoit un montant supplémentaire de 11,6 millions de dollars pour financer l'AGJE dans la province.

En 2020 et 2021, la Nouvelle-Écosse s'est concentrée sur 3 domaines prioritaires :

- rendre la garde d'enfants plus accessible et plus abordable pour les familles néo-écossaises;
- favoriser la qualité par la formation de l'effectif;
- intégrer l'inclusion dans les environnements d'AGJE.

Accès

L'initiative stratégique de croissance (2018 à 2020) a permis d'élargir l'accès aux services de garde d'enfants et de multiplier les solutions de garde d'enfants pour les familles. En 2020 et 2021, le financement a permis de maintenir les progrès réalisés. Il soutient également les nouveaux établissements de garde d'enfants en milieu familial ouverts dans le cadre de l'initiative.

En mars 2021, 11 projets de croissance stratégique ont été achevés, créant 303 places. Il y a encore 3 projets en cours qui devraient ajouter 85 places de garde d'enfants une fois terminés. Les services de garde d'enfants en milieu familial ont également augmenté, avec 18 nouvelles places entre 2020 et 2021. Le programme de croissance stratégique (subvention incitative pour les nourrissons) a également permis de financer 951 places pour nourrissons dans des centres. En outre, 133 places supplémentaires seront créées dans les services de garde d'enfants en milieu familial à partir de mars 2021.

Abordabilité

En 2020 et 2021, la Nouvelle-Écosse s'est concentrée sur le financement d'un plus grand nombre de familles afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien financier accru pour payer les frais de garde d'enfants. La Nouvelle-Écosse a maintenu et élargi l'admissibilité au programme de subventions pour la garde d'enfants de la Nouvelle-Écosse, en augmentant le revenu annuel maximum de 20 000 \$ à 35 000 \$ et en augmentant les taux d'indemnités journalières pour toutes les tranches de revenus jusqu'à 70 080 \$ par an. La province a également élargi l'admissibilité aux programmes d'apprentissage préscolaire à temps partiel. En mars 2021, 3 796 enfants recevront la subvention maximale pour la garde d'enfants. Cela représente environ 73 % des enfants bénéficiant du programme de subvention.

La pandémie de COVID-19 a également eu des répercussions importantes sur les activités de toutes les structures de garde d'enfants réglementées. Les prestataires ont reçu l'ordre de fermer du 17 mars 2020 au 5 juin 2020. Pendant cette période, la Nouvelle-Écosse a continué à financer les centres de garde d'enfants et à accorder des subventions aux familles. Les familles n'ont pas eu à payer les frais de scolarité pendant la fermeture des centres.

Qualité

La Nouvelle-Écosse a également mis l'accent sur la constitution d'un effectif robuste et qualifié. Un projet pilote a été lancé en collaboration avec la table de réduction de la pauvreté de la Nouvelle-Écosse pour éliminer les obstacles à l'éducation. Le projet pilote s'est appuyé sur le programme de certificat de niveau 1 existant pour permettre aux personnes travaillant déjà dans le secteur d'obtenir leur classification de niveau 1. Le nombre de places financées s'élève à 175. Les places étaient en anglais et en français pour les membres de la Première Nation des Mi'kmaq et les Autochtones, les Noirs et les Africains en Nouvelle-Écosse, les francophones et l'ensemble des étudiants et étudiantes.

Le programme de diplôme d'éducation à la petite enfance a connu une expansion unique des places, ce qui a donné lieu à 60 places de formation financées. Un soutien financier a également été accordé à 68 étudiants et étudiantes en éducation préscolaire. En outre, 1 495 éducateurs et éducatrices à la petite enfance ont participé à des activités de perfectionnement professionnel dans le cadre du programme d'apprentissage préscolaire en 2020 et 2021.

Inclusion

La subvention de soutien à l'inclusion a été demandée par 272 centres (78 %). Cette subvention a permis de contribuer au renforcement de la capacité des centres à mettre en place des programmes d'intégration pour les enfants ayant des besoins complexes et issus de milieux différents. Le financement aide les centres à investir dans des ressources et du personnel supplémentaires pour favoriser l'inclusion développementale, sociale et physique des enfants qui peuvent avoir besoin d'un soutien spécialisé.

Le modèle pyramidal de promotion de la compétence socio-affective chez les nourrissons et les jeunes enfants se concentre sur la création des environnements et des relations nécessaires pour enseigner intentionnellement les compétences socio-affectives aux enfants. Vingt sites ont bénéficié d'un accompagnement individuel continu et de possibilités de perfectionnement professionnel en 2020 et 2021 pour soutenir la mise en œuvre du modèle pyramidal.

● ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

En septembre 2020, l'Île-du-Prince-Édouard a signé son accord bilatéral de prolongation en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cela a permis de dégager 3,6 millions de dollars supplémentaires pour soutenir l'AGJE.

Accès

L'Île-du-Prince-Édouard a dépassé l'objectif de créer au moins 200 places agréées d'ici 2020. Le financement annuel fournit un soutien continu pour maintenir le fonctionnement des places financées.

L'Île-du-Prince-Édouard s'est concentrée sur la désignation de nouveaux centres de la petite enfance, sur l'attribution de places supplémentaires aux centres existants et sur l'approbation de nouveaux permis pour les centres d'AGJE. En 2020 et 2021, 5 centres d'AGJE supplémentaires ont reçu la désignation de centre de la petite enfance. Trois nouveaux centres de la petite enfance et un nouveau centre de garde en milieu familial ont ouvert leurs portes entre 2020 et 2021. De 2017 à 2021, le financement a permis de soutenir un total de 929 nouvelles places de garde d'enfants agréées sur l'Île-du-Prince-Édouard.

La province a également répondu aux besoins des familles qui ont des horaires de travail atypiques et des emplois saisonniers. Les centres de la petite enfance agréés ont été invités à soumettre des demandes d'« établissements offrant des services de garde à des heures adaptées ». La définition des horaires atypiques est celle de services de garde réglementés fournis en dehors des heures d'ouverture de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi. Dix centres ont participé au programme de services de garde à des heures adaptées entre 2020 et 2021. Au total, 165 enfants issus de 138 familles ont bénéficié d'un accès à des services de garde d'enfants pendant des heures supplémentaires ou dans le cadre de programmes saisonniers.

Abordabilité

L'Île-du-Prince-Édouard a amélioré l'accès aux subventions pour les enfants des familles les plus défavorisées. Cela a aidé les familles à faible revenu, les familles monoparentales et les familles avec des enfants aux capacités diverses. Dans le cadre du programme pour l'année de 2020 à 2021, environ 247 enfants ont bénéficié de cette subvention.

Inclusion

En collaboration avec Immigrant and Refugee Services PEI (anciennement PEI Association for Newcomers to Canada), l'Île-du-Prince-Édouard a organisé des ateliers sur le thème de la diversité et de l'inclusion. Ils ont été proposés à l'ensemble du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Une enquête sectorielle a également été distribuée, avec un taux de réponse de 47 %.

L'enquête visait à améliorer les ressources et le soutien sur les thèmes de l'inclusion, des pratiques de lutte contre les préjugés et de la manière de soutenir au mieux les enfants nouveaux arrivants et leurs familles dans le contexte des centres de garde d'enfants.

Le centre de ressources pour les familles, le Centre Cap enfants, a été chargé de mettre en œuvre le projet Dès la naissance. Ce projet soutient les familles acadiennes et francophones. Il permet aux enfants d'être exposés à la langue française et d'acquérir des compétences dans une deuxième langue. En mars 2021, le programme travaillait avec 65 familles. En 2020 et 2021, 14 nouvelles familles ont rejoint le programme.

De 2017 à 2021, l'accès aux services en autisme pour la petite enfance et au programme d'assistants en besoins spéciaux a été élargi afin d'aider 207 enfants supplémentaires aux capacités uniques.

Qualité

La subvention pour la formation en éducation de la petite enfance était accessible aux employés occasionnels, à temps partiel et temporaires des centres d'AGJE agréés. Elle a permis de financer des cours en vue de l'obtention de certifications dans le domaine. Au cours de la période de 2020 à 2021, le programme de subvention pour la formation en éducation à la petite enfance a été le plus actif jusqu'à présent et a vu l'approbation de 265 demandes de subvention. Des fonds ont également été attribués pour appuyer les éducateurs et éducatrices de la petite enfance qui travaillent à l'obtention de leur certification de niveau 2 au Holland College.

La province s'est associée à l'Association pour le développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard pour mettre en œuvre le programme À manipuler avec soin. Il s'agit d'un programme parental interactif simple et culturellement pertinent. Il promeut la santé mentale des jeunes enfants de la naissance à 6 ans, de leurs parents et des personnes qui s'en occupent. Au cours de la période de 2020 à 2021, 19 programmes ont été dispensés dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard, auxquels 110 personnes ont participé. Un nouvel atelier de formation des animateurs et une formation de remise à niveau ont également été organisés, chacun avec 12 participants.

Des subventions pour l'amélioration de la qualité ont été accordées aux centres pour la petite enfance agréée, aux centres en milieu familial et aux centres préscolaires. Elles contribuent à offrir des programmes de qualité aux enfants et à leurs familles. Au 31 mars 2021, 15 centres de la petite enfance recevaient la subvention trimestrielle pour l'amélioration de la qualité et 4 centres avaient reçu la subvention annuelle.

● TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

En janvier 2021, Terre-Neuve-et-Labrador a signé son accord bilatéral de prolongation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour la période de 2020 à 2021. Cet accord s'appuie sur les succès des 3 années précédentes. Il prévoit un montant supplémentaire de 7,18 millions de dollars pour soutenir l'AGJE dans la province.

Abordabilité et accès

La province a continué à développer le programme de subventions de fonctionnement. Les services de garde d'enfants qui participent à ce programme ne peuvent pas facturer aux parents des services supplémentaires. Les frais sont davantage réduits grâce au programme de subvention des services de garde d'enfants. Les familles admissibles à une subvention complète peuvent bénéficier gratuitement des services de garde d'enfants. Les centres de garde d'enfants participant au programme de subvention de fonctionnement ont pu offrir des services à 25 \$ par jour à compter du 1^{er} janvier 2021. Au 31 mars 2021, 3 085 places en centre recevaient un financement bilatéral dans le cadre du programme de subventions de fonctionnement. Dans l'ensemble, 92 % des centres participaient au programme de subventions de fonctionnement. Cela représente une augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente et correspond à une augmentation de 758 places bénéficiant d'un financement renforcé depuis le 31 mars 2020.

Les services de garde d'enfants en milieu familial réglementés peuvent également participer au programme de subventions de fonctionnement et à l'initiative sur la capacité de garde d'enfants depuis le 1^{er} janvier 2021. Au 31 mars 2021, 93 des 109 services réglementés de garde d'enfants en milieu familial avaient adhéré au programme de subventions de fonctionnement. Au 31 mars 2021, la province comptait environ 1 340 familles bénéficiant de la subvention pour la garde d'enfants. Cela représente environ 1 622 enfants bénéficiant de services de garde subventionnés.

Environ 30 % du financement de 2019 à 2020 (2 millions de dollars) a été reporté sur la période de 2020 à 2021. Cette somme a été affectée à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le gouvernement du Canada a également fourni 10 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire. Cet accord visait à remédier aux fermetures temporaires et à la perte de revenus pendant la suspension des activités. La province a créé le programme d'aide à l'indemnisation et de garde d'enfants des travailleurs essentiels pour faire face à la COVID-19. Cela a permis de réduire l'impact immédiat sur les services d'AGJE, les employés et les familles, tout en permettant aux travailleurs essentiels de fournir leurs services au début de la pandémie. Les services d'AGJE participant au programme de subventions de fonctionnement ont continué à recevoir

un financement. Une d'aide à l'indemnisation supplémentaire a également été accordée pour couvrir le coût de la perte de revenus parentaux, à condition que les salaires et les avantages sociaux du personnel soient maintenus. Entre avril et juin 2020, 286 structures d'accueil ont été soutenues par l'aide à l'indemnisation pour faire face à la COVID-19. Cette mesure a permis de dégager plus de 14,5 millions de dollars pour remplacer les frais parentaux perdus en raison des mesures de protection de la santé publique. Au cours de la période de 2020 à 2021, 246 familles ont eu recours au programme de garde d'enfants des travailleurs essentiels, ce qui a permis de financer la garde de 345 enfants.

L'Initiative sur la capacité des services de garde d'enfants s'est également poursuivie. Au 31 mars 2021, 3 services avaient reçu un financement pour l'une des phases. Le programme est divisé en 2 grandes phases : la phase exploratoire et la phase préparatoire. Au cours de la phase exploratoire, les demandeurs évaluent les besoins de la communauté qu'ils souhaitent desservir en consultation avec le bureau régional de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Cette phase permet de déterminer s'il y a lieu de passer à la phase préparatoire. La phase préparatoire comprend tous les travaux préparatoires. Si un site de service est désigné, le demandeur peut demander un financement pour transformer le service ou étendre un service existant. S'il n'existe pas de site de service, la première étape consistera à évaluer les besoins de la communauté. L'objectif de l'initiative est de renforcer les capacités des places en garderie. Deux de ces établissements ont achevé le processus et créé 52 places supplémentaires pour les enfants d'âge scolaire. Le troisième est encore en cours, mais avec des délais plus longs en raison de l'impact de la pandémie. L'initiative sur les capacités de garde d'enfants a été élargie pour inclure les services de garde d'enfants en milieu familial pour mieux répondre aux besoins des régions mal desservies. Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 mars 2021, 2 services de garde d'enfants en milieu familial ont été mis en place dans le cadre de l'Initiative sur la capacité des services de garde d'enfants, ce qui a permis de créer 12 places.

Qualité

Le programme d'amélioration de la qualité et ses politiques ont été approuvés en février 2020. L'objectif du programme est d'améliorer la qualité des centres de garde d'enfants en les consultant sur la conception des programmes, les processus d'apprentissage, les interactions avec les enfants et l'amélioration de l'environnement physique. Ceux qui sont déjà inscrits au programme de subventions de fonctionnement pourront participer au programme d'amélioration de la qualité. Le programme a été interrompu entre avril 2020 et mars 2021 en raison d'une réaffectation des ressources en réponse à la pandémie de COVID-19.

La subvention pour la rénovation des installations est un programme mis à la disposition des centres de garde d'enfants et des établissements de garde d'enfants en milieu familial titulaires d'une dérogation pour l'amélioration de la qualité de l'espace physique. Trois projets retardés ont achevé leurs rénovations en 2021 et 2022.

Le cadre d'apprentissage préscolaire a été lancé en août 2019. Le 23 septembre 2020, la facilitatrice de l'apprentissage préscolaire a présenté un webinaire sur les jeux en plein air et le cadre de travail. Cinquante-cinq personnes y ont participé. Du 21 octobre 2020 au 25 novembre 2020, la facilitatrice de l'apprentissage préscolaire a présenté une série de webinaires de formation pour les formateurs (« Train the Trainer »). La série de webinaires s'est étalée sur plus de 6 semaines et 8 personnes y ont participé.

La province a également offert diverses possibilités de bourses pour les personnes travaillant dans le domaine de l'AGJE. Elle a attribué 20 bourses d'études à des éducateurs et éducatrices diplômés, 16 bourses d'études dans le cadre de stages pratiques et 172 bourses d'études à des stagiaires.

Inclusion

En 2020 et 2021, 198 enfants participant aux programmes d'AGJE ont été soutenus par le programme d'inclusion. Le programme d'inclusion aide les services de garde d'enfants réglementés à intégrer pleinement les enfants ayant des besoins supplémentaires dans leur programme. L'aide à laquelle les services de garde d'enfants réglementés peuvent avoir accès comprend le financement de soutiens supplémentaires et l'accès à diverses formations et au perfectionnement professionnel pour aider à répondre aux différents besoins des enfants.



● NUNAVUT

Le 11 juin 2020, le Nunavut a signé son accord bilatéral de prolongation de 2020 à 2021 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cet accord s'appuie sur les 3 années précédentes et prévoit un montant supplémentaire de 2,4 millions de dollars pour renforcer le soutien à l'AGJE sur le territoire.

L'approche de l'AGJE au Nunavut est ancrée dans des années de culture et de traditions, ce qui renforce les liens avec la communauté et la famille. Le Nunavut est le seul territoire du Canada où la plupart des résidents sont Autochtones. La langue maternelle de la majorité des habitants est l'inuktitut.

Depuis mars 2021, il existe 60 établissements d'AGJE agréés dans 22 des 25 collectivités du Nunavut. Ce chiffre est en augmentation par rapport aux 58 de l'année précédente. Les établissements agréés comprennent notamment :

- 7 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones;
- 33 garderies;
- 8 écoles maternelles;
- 5 garderies en milieu familial;
- 7 programmes parascolaires.

Le Nunavut apporte un soutien financier continu aux programmes agréés et aux programmes communautaires d'AGJE. Les programmes et services financés sont les suivants :

- le fonctionnement et l'entretien annuels des centres agréés de garde d'enfants;
- l'initiative *Healthy Children* pour les programmes de garde d'enfants agréés et communautaires qui favorisent un mode de vie sain et des services de soutien;
- le programme *Young Parents Stay Learning* est une aide financière destinée à subventionner les frais de garde d'enfants pour permettre aux parents âgés de moins de 18 ans d'aller à l'école.

En mars 2021, 52 des 60 installations ont bénéficié du programme de financement complémentaire pour le fonctionnement et l'entretien administré dans le cadre de l'accord Canada-Nunavut sur l'AGJE.

En mars 2021, un total de 1 247 places en services de garde d'enfants agréés étaient disponibles au Nunavut. Le nombre de places a augmenté de 10 par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle il y avait 1 237 places.

● TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les Territoires du Nord-Ouest ont signé en janvier 2021 l'accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans les Territoires du Nord-Ouest, prolongé de 2020 à 2021. Dans le cadre de cet accord, 2,4 millions de dollars sont octroyés pour renforcer l'AGJE dans le territoire, ce qui consolide les résultats obtenus au cours des 3 années précédentes.

Les Territoires du Nord-Ouest ont défini les domaines prioritaires suivants :

- le soutien à la mise en place d'expériences d'AGJE de haute qualité;
- le soutien au perfectionnement professionnel et à la formation adaptés à la culture de l'ensemble du personnel travaillant dans des programmes d'AGJE agréés;
- l'augmentation du nombre d'éducateurs et d'éducatrices à la petite enfance qualifiés dans les programmes agréés;
- l'accès aux possibilités d'AGJE dans toutes les communautés des Territoires du Nord-Ouest, y compris l'accès à des programmes agréés pour les familles qui occupaient des postes essentiels pendant la pandémie de COVID-19.

Accès

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les programmes d'AGJE agréés sont pilotés par la communauté et gérés par des gouvernements, des organisations à but non lucratif et des Autochtones dans les collectivités locales. Tous les programmes d'AGJE en centres agréés sont à but non lucratif, tandis que les garderies en milieu familial réglementées, appelées « établissements agréés de garde d'enfants en milieu familial », sont gérées comme des entités à but lucratif titulaires d'un agrément individuel.

En mars 2021, 6 programmes d'AGJE agréés avaient reçu un financement pour la création de nouvelles places d'AGJE, ce qui a permis de créer au total 56 nouvelles places agréées.

Qualité

Les Territoires du Nord-Ouest ont coordonné et offert des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel flexibles, cohérentes et continues pour tous les programmes d'AGJE agréés. Certaines activités de perfectionnement professionnel et de formation prévues pour 2020 et 2021 n'ont pas pu avoir lieu ou ont été transformées en format virtuel en raison de la pandémie de COVID-19. La distribution des ressources de littérature physique aux programmes de centres agréés a également été suspendue en raison de la pandémie. Des séances de formation *DANCEPL3Y* et *YOGAPL3Y* ont été proposées en ligne. L'école Bushkids Forest and Nature School a également offert des possibilités de perfectionnement

professionnel régional aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance. Le nombre total de membres du personnel des programmes d'AGJE agréés qui ont bénéficié d'une formation et d'un perfectionnement professionnel de la part du ministère s'élève à 56.

Les Territoires du Nord-Ouest ont continué à encourager le recrutement dans le domaine de l'éducation de la petite enfance en finançant l'enseignement postsecondaire. L'Aurora College dispense un enseignement post-secondaire en anglais dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans le cadre de l'accord bilatéral et du plan d'action Canada-Territoires du Nord-Ouest sur l'AGJE, un financement a été accordé à l'Aurora College pour offrir à Yellowknife un diplôme de 2 ans en présentiel et à temps plein sur l'AGJE, ainsi qu'un programme de certificat à distance et à temps partiel sur l'AGJE à toutes les communautés des territoires. Environ 64 étudiants et étudiantes préparent un certificat à distance à l'Aurora College. En 2020 et 2021, 27 bourses d'études pour la petite enfance ont été attribuées à des résidents des Territoires du Nord-Ouest inscrits à un programme d'études postsecondaires sur l'AGJE.



● YUKON

Le 11 juin 2020, le Yukon a signé l'accord bilatéral de prolongation de 2020 à 2021 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants entre le Canada et le Yukon. Cet accord s'appuie sur les succès des 3 années précédentes. Il prévoit un montant supplémentaire de 2,4 millions de dollars pour soutenir l'AGJE dans le territoire.

Accès

La subvention directe de fonctionnement fournit un financement aux programmes de garde d'enfants agréés pour couvrir les coûts de fonctionnement. Au total, 68 programmes de garde d'enfants agréés ont bénéficié d'une augmentation de leur subvention directe de fonctionnement. Plus de 1 760 enfants du Yukon en bénéficient.

Le fonds d'amélioration augmente le financement accessible aux programmes de garde d'enfants agréés pour la santé et la sécurité de leur environnement. L'accent a été mis sur le dépistage et l'assainissement du radon. Toutefois, les fonds peuvent également être consacrés à d'autres questions de santé et de sécurité.

Abordabilité

Pour améliorer l'accessibilité des services de garde d'enfants, le Yukon a accordé des subventions aux personnes qui ont besoin de services de garde d'enfants. Les subventions ont été versées aux tuteurs dans le cadre de plusieurs initiatives. La subvention aux grands-parents fournit une aide financière supplémentaire aux grands-parents qui sont les principaux responsables des soins fournis à leurs petits-enfants qui fréquentent des programmes de garde d'enfants agréés. La subvention est versée directement aux programmes pour couvrir les frais de garde d'enfants qui ne sont pas couverts par le programme de subvention pour frais de garde d'enfants. Vingt grands-parents ont reçu des subventions, ce qui a permis de soutenir 28 enfants fréquentant des services de garde agréés.

La subvention aux parents adolescents était également proposée pour soutenir les jeunes parents âgés de 24 ans ou moins. Cette subvention a permis aux jeunes parents d'accéder à des services de garde d'enfants agréés tout en terminant leurs études secondaires. Un parent et un enfant ont été soutenus au cours de cette année de rapport.

Il y a également eu l'initiative pour les places de garde d'enfants pour aider les enfants dont les fournisseurs de soins suivent un traitement intensif pour toxicomanie. Il était offert aux parents ou aux tuteurs qui participaient à un programme de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie. L'initiative a permis de fournir gratuitement des services de garde d'enfants aux personnes participant aux programmes et de soutenir 2 tuteurs et 2 enfants en 2020 et 2021.

Inclusion

Le Yukon a appuyé 2 programmes de garde d'enfants pour favoriser l'inclusion en 2020 et 2021. Le Programme de financement des services de garde fournit aux programmes agréés des aides supplémentaires pour garantir que les enfants ayant des besoins divers sont mieux placés pour réaliser leur potentiel. En 2020 et 2021, cette initiative a permis d'aider 20 enfants.

En outre, les programmes de soutien proposés par le Centre de développement de l'enfance offrent des services thérapeutiques et répondent aux besoins de développement des enfants du Yukon. Le Centre de développement de l'enfance a encadré la conception d'environnements d'apprentissage adaptés au développement et a fourni des conseils sur la dynamique de groupe pour aider les éducateurs et éducatrices qui travaillent dans des programmes avec des enfants qui présentent des différences de comportement.

Qualité

Le Yukon a attribué des fonds à la Yukon Child Care Association pour une conférence de perfectionnement professionnel de 2 jours à l'intention des éducateurs et éducatrices à la petite enfance du Yukon. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, la conférence a été reportée et les fonds ont été réattribués pour couvrir les dépassements dans les dépenses de la subvention directe de fonctionnement.

Au cours de la période de référence de 2020 à 2021, 87 bourses à temps partiel ont été attribuées à des personnes suivant des programmes de formation en éducation à la petite enfance. L'Université du Yukon (alors Collège du Yukon) a également été financée pour dispenser des cours d'AGJE au sein de la communauté aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance en milieu rural. Les fonds pour 2020 et 2021 ont complété les coûts encourus par l'établissement pour fournir des soutiens éducatifs à l'AGJE aux étudiants et étudiantes des communautés de Mayo, Carcross, Pelly Crossing, Dawson et Teslin.



Résumé



En 2020 et 2021, les accords d'AGJE avec les provinces et les territoires ont donné lieu à :

- près de 9 000 nouvelles places de garde d'enfants plus abordables à travers le Canada, pour un total de plus de 58 000 places nouvelles et plus abordables créées depuis 2017;
- plus de 5 500 bourses ont été attribuées à des personnes désireuses de poursuivre leurs études postsecondaires en éducation de la petite enfance;
- plus de 9 000 personnes ont participé aux activités de perfectionnement professionnel organisées à l'intention du personnel de l'AGJE dans tout le Canada.

Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, les provinces et les territoires ont continué à poursuivre les objectifs fixés dans leurs plans d'action pour soutenir les familles à travers le pays.

La pandémie a démontré que l'accès à l'AGJE est un problème universel qui touche tous les secteurs, toutes les régions et toutes les tranches de revenus. Sans accès aux services de garde d'enfants, les parents, en particulier les mères, ne peuvent pas participer à l'économie. Bien que les provinces et les territoires aient été en mesure de tirer parti du financement dans le cadre des accords bilatéraux de 2020 à 2021 pour soutenir les familles dans leurs administrations, le coût élevé des services de garde d'enfants reste un défi pour les jeunes familles.

La pandémie a permis au public de mieux comprendre comment l'accès aux soins de santé primaires peut aider les enfants, leurs familles et notre économie. Les avantages évidents de l'AGJE ne doivent pas constituer un luxe réservé aux familles qui peuvent se le permettre. Le manque d'accès n'est pas un choix, pas plus que les frais inabordables. En outre, la pandémie a révélé qu'il fallait faire davantage pour que chaque enfant au Canada démarre le mieux possible dans la vie et pour construire une économie plus productive, plus compétitive et plus dynamique.

Le gouvernement du Canada entend s'appuyer sur les réalisations des 3 dernières années. Comme il l'a annoncé dans le discours du Trône de septembre 2020 et dans l'énoncé économique de l'automne, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire un investissement important, durable et à long terme pour créer un système à l'échelle du Canada d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le gouvernement du Canada s'appuiera sur les investissements antérieurs, s'inspirera du modèle qui existe déjà au Québec et continuera à travailler avec l'ensemble des provinces et des territoires pour veiller à ce que des soins de qualité soient accessibles à tous.